

Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N° 30 - Novembre 2006

EDITORIAL

« Mais nous avons traité cette fille exactement comme tout le monde le fait chez nous ! » Combien de fois n'avons nous pas entendu cette phrase prononcée par des employeurs accusés d'avoir traité un « domestique » de façon inhumaine ! Et il est vrai que, dans de nombreux pays, les « domestiques » sont terriblement maltraités : travail harassant, nourriture insuffisante, injures et coups, absence de protection sociale ; le non-droit absolu. Des associations agissent pour faire évoluer ces conditions de travail, que subissent des millions d'hommes et surtout de femmes, souvent mineures, sous la totale dépendance d'employeurs qui font « comme tout le monde chez nous ».

Dans ce numéro, nous publions le témoignage émanant de l'association Bayti, notre partenaire au Maroc, tandis qu'un rapport de l'association américaine Human Rights Watch dresse un tableau dramatique de la situation des enfants domestiques dans ce pays. Nous abordons également, avec l'aide d'une journaliste marocaine, la question des mariages forcés, qui est une autre façon de réduire des êtres humains à l'état de marchandise.

Nous reproduisons la carte des esclavages contemporains établie par le très efficace « Atlas des esclavages » que publient les éditions Autrement avec le soutien de l'UNESCO. Tandis que Georgina Vaz Cabral dresse le sinistre panorama des formes actuelles de la traite des êtres humains dans un remarquable ouvrage qui évoque aussi les multiples actions entreprises pour s'y opposer.

Nous sommes heureux de vous faire découvrir cet important travail réalisé par celle qui est certainement un(e) des meilleurs spécialistes et que nous sommes fiers d'avoir pour représentante auprès des organisations internationales.

Le Comité



**L'esclavage aujourd'hui :
quelle différence avec la traite négrière ? quelles
réalités ? quelles filières ? quelles luttes ?
Un livre clé de Georgina Vaz Cabral, collaboratrice
du CCEM dès 1998. Interview, pages 2 et 3.**

LA DÉCOUVERTE

Un livre événement sur la traite des êtres humains.

LA TRAITÉ : LES VOIES DE L'ESCLAVAGE



Georgina Vaz Cabral a été collaboratrice du CCEM dès 1998. Juriste, elle a travaillé au niveau européen, notamment sur la comparaison de l'esclavage domestique dans quatre pays européens et l'étude comparative de la traite dans six pays. Aujourd'hui elle est consultante auprès d'organisations internationales (OSCE, Commission européenne, etc.) sur les questions liées aux droits de l'homme, à la traite des êtres humains et à l'esclavage contemporain. Elle publie «la Traite des êtres humains – réalités de l'esclavage contemporain» aux éditions La Découverte. Un livre qui met en évidence l'ampleur d'un phénomène trop souvent occulté.

Esclaves Encore : Comment définit-on la traite des êtres humains ?

Georgina Vaz Cabral : Fondamentalement, il s'agit de recruter, déplacer, assujettir et exploiter une personne. Mais elle se manifeste de manière différente suivant l'origine de la victime, sa destination et la forme d'exploitation qu'elle va subir. En fait, elle évolue en permanence en s'adaptant aux différents pays, aux contextes politiques, aux systèmes juridiques, avec des routes, des acteurs et des moyens variables. C'est un phénomène complexe qui n'a été défini au niveau international qu'en 2000. 80 Etats, sur les 148 représentés à l'ONU, ont alors signé le Protocole de Palerme sur la traite des personnes (lire encadré ci contre). Parmi eux, les 15 membres de l'Union Européenne et les 10 venus les rejoindre en 2004.

EE : La traite des êtres humains, aujourd'hui, est-elle différente de la traite négrière ?

GVC : Il n'y a pas de grandes différences. Autrefois on capturait, aujourd'hui on «recrute» dans un même but : utiliser le corps et la force de travail d'une personne. La traite existait avant la traite négrière, c'était un outil de l'esclavage. Ce n'est pas par hasard si je commence mon livre en citant Aristote qui se demandait si l'esclavage était un phénomène socio-historique éphémère ou s'il faisait partie de l'ordre naturel. Aujourd'hui nous sommes confrontés à des situations que les Etats contemporains pensaient avoir fait disparaître. On peut parler dans certains cas de continuité, dans d'autres de résurgence, mais pas de nouveauté. D'où la reprise du terme «traite» par les organisations internationales.

Néanmoins apparaît une nouvelle dimension liée au phénomène des migrations internationales. Les gens quittent leur pays à la recherche d'un avenir meilleur. Il s'agit souvent d'une démarche volontaire en raison du contexte économique de leur pays. Ils partent de leur plein gré, mais ils n'ont pas choisi d'être ainsi exploités. Aujourd'hui, la traite, le travail forcé et les autres modes d'esclavage existent sous une forme ou une autre dans presque tous les pays et

dans tous les types d'économie.

EE : Comment peut on connaître les chiffres de cette traite des êtres humains ?

GVC : C'est très difficile, en raison de la clandestinité, du silence des victimes, de la complexité et du caractère criminel de la traite. Il manque aussi une volonté politique des Etats qui ne placent pas la lutte contre la traite parmi leurs priorités. Il existe plusieurs estimations. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) estime que la traite fait entrer entre 175 000 et 200 000 femmes en Europe chaque année. En 2000, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) chiffrait à 4 millions le nombre de femmes et de fillettes vendues chaque année à leurs époux ou à des marchands d'esclaves. Quant à l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en 2005, elle a établi à 12,3 millions le nombre d'individus soumis au travail forcé dans le monde, dont 2,4 millions du fait de la traite. Mais tous s'accordent à dire que la traite, le travail forcé et l'esclavage contemporain sont en constante augmentation.

EE : A quelles formes de pratiques esclavagistes correspond la traite des êtres humains au 21^e siècle ?

GVC : L'exploitation sexuelle des femmes et des fillettes est la forme la plus visible. Elle englobe la prostitution et la pornographie. En Europe, la traite des êtres humains lui a donné un nouveau visage, avec l'arrivée massive de très jeunes femmes, en provenance notamment d'Europe centrale et orientale et d'Afrique.

Mais l'exploitation par le travail représente un secteur très important, car il en existe des formes très variées. En France, grâce au CCEM, on connaît les méfaits de l'esclavage domestique. Mais il y a aussi des esclaves dans le monde agricole : la presse a rapporté des cas dramatiques en Espagne, et plus récemment en Italie du Sud, près de Bari. Le Portugal subit depuis les années 90 une traite très importante de main d'œuvre masculine dans la construction, l'industrie textile, le bois, la métallurgie et la coupe du marbre.

LA TRAITÉ SELON L'ONU *

Selon l'Article 3 du «Protocole de Palerme», la traite est : «le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend au minimum l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage...»

(«Protocole sur la traite des personnes», signé par 80 Etats membres de l'ONU, à Palerme, en décembre 2000 – cité dans le livre de G.V.C., p.14).

Cette main d'œuvre clandestine est venue d'Europe de l'Est, du Brésil, de l'Afrique subsaharienne...

L'imagination humaine est infinie pour profiter de la vulnérabilité des personnes. Elle va même jusqu'à l'organisation des trafics d'organes, soit en les achetant à des personnes en détresse, soit en les prélevant à leur insu. Que dire du vol et de la mendicité forcés? En Grèce, par exemple, des milliers d'enfants ont travaillé dans les rues des grandes villes du pays, dans les années 1990. Ce phénomène a perdu de son ampleur du fait de la baisse des dons de la population, avertie par les médias du vécu des enfants mendiants. N'oublions pas encore le trafic des sportifs ni celui de bébés pour alimenter l'adoption illégale. C'est précisément à propos d'un trafic de nouveaux nés que s'est appliquée l'incrimination de traite des êtres humains introduite dans le code pénal français en 2003. Et pour le moment, c'est la seule fois. Dans tous ces cas, les causes de la vulnérabilité, le processus de la traite, les mécanismes de soumission sont semblables. Les victimes subissent des violences et des humiliations qui ont un impact direct sur leur intégrité physique et morale.

EE : Vous insistez sur les conséquences de ce phénomène sur la santé des personnes qui en sont victimes. Pourquoi?

GVC : C'est un aspect peu étudié, malgré l'impact profond et brutal de la traite. Les violences physiques et psychologiques entament sérieusement la santé de victimes qui ne bénéficient pas de soins médicaux. Elles en gardent des séquelles à vie. Il arrive que ces femmes soient même sous alimentées, contraintes à travailler jusqu'à l'épuisement, battues, violées. Certaines peuvent être obligées de subir des avortements dans des conditions difficiles. A côté de ces violences physiques, leur santé mentale est aussi gravement mise en danger. Sans oublier, pour les femmes contraintes à la prostitution, les ravages des MST et surtout du sida... Certains proxénètes, considèrent qu'il est moins coûteux d'acheter une nouvelle femme que de payer un traitement médical. En termes de santé publique, les répercussions de ces problèmes ne doivent pas non plus être négligées. A côté de ces violences physiques, leur santé mentale est aussi gravement mise en danger. Par ailleurs, il est important de préciser que les pratiques esclavagistes existent sans qu'il y ait nécessairement des atteintes physiques et sexuelles.

EE : Comment s'organise la lutte contre la traite des êtres humains ?

GVC : Elle émerge de la société civile. Dès le 19^e siècle, des initiatives privées réclamaient une lutte internationale contre la traite des femmes. Aujourd'hui, les ONG sont les premières à se battre contre la traite, elles font pression sur les organisations internationales et les Etats. Mais en Europe, les législations mises en place ne sont pas homogènes. L'Italie, par exemple, est un pays pionnier qui s'est doté d'une législation spécifique sur la traite, comprenant des mesures d'assistance et d'intégration sociale des victimes. Ce n'est pas le cas en France. La Loi sur la sécurité intérieure de 2003 ne prévoit qu'une seule mesure d'aide aux victimes, de surcroît accompagnée d'une condition: il s'agit de l'octroi d'une autorisation provisoire de séjour, à condition de déposer plainte contre la personne qu'elles accusent de traite ou de proxénétisme, ou de témoigner dans une procédure pénale. De plus, on attend toujours un décret du Conseil d'Etat précisant les modalités d'application des mesures d'assistance devant, selon la loi, accompagner cette régularisation provisoire de la victime. Il existe depuis octobre 2005 une circulaire du ministère de l'Intérieur invitant les préfetures à prendre en compte des situations humanitaires présentées ou non par les associations. Depuis, la nouvelle loi sur l'immigration du 24 juillet 2006 a remplacé la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour par une carte de séjour temporaire, sous les mêmes conditions, tout en ouvrant droit également à l'exercice d'une activité professionnelle. Il reste que l'octroi continu à être discrétionnaire d'une préfeture à une autre.

EE : Comment envisagez-vous l'avenir ?

GVC : La pauvreté, les inégalités, les migrations, la violence, la criminalité organisée, ainsi que la mondialisation, gouvernent la vie de millions de personnes. Le plus important, à mes yeux, est d'organiser la prévention, qui doit être multidisciplinaire. Dans les pays d'origine des victimes, il s'agit d'informer les personnes vulnérables des risques encourus. Dans les pays d'exploitation, il est nécessaire d'identifier, de protéger et d'assister les victimes. Il est aussi essentiel de donner un vrai statut juridique et administratif aux victimes de la traite ainsi que la possibilité de se reconstruire. Notamment grâce à l'assistance des associations avec lesquelles les Etats devraient formaliser leurs relations en leur apportant soutien politique et stabilité financière.

Propos recueillis par **Sylvie O'Dy**

L'esclavage domestique *

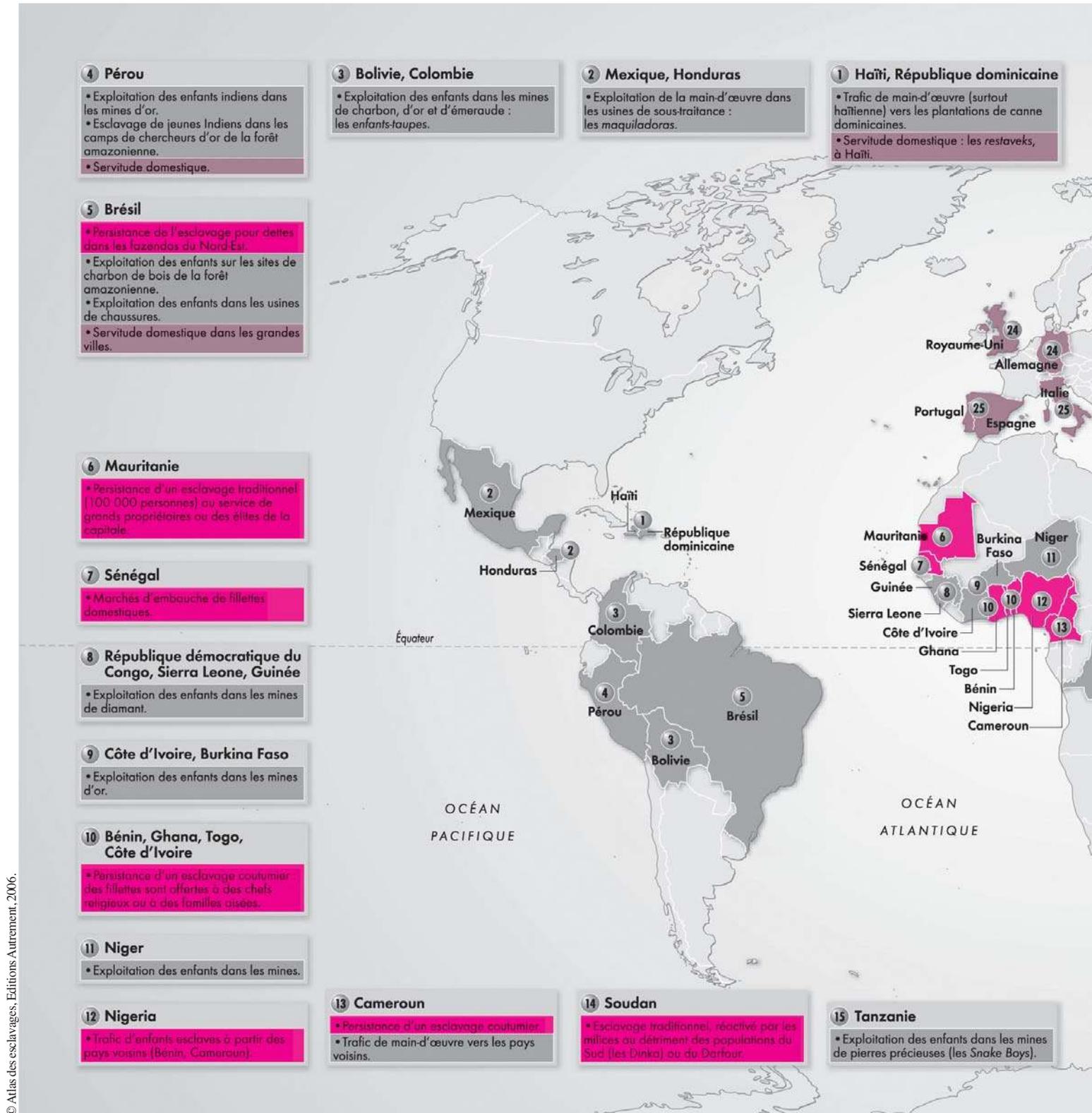
Cette pratique esclavagiste est largement répandue dans le monde, notamment au Moyen-Orient et dans le Golfe Persique. Le Liban, les Emirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite sont les principales destinations des migrantes en provenance du Sud-Est asiatique, du sous-continent indien et d'Afrique de l'Est. Il y aurait ainsi au Liban entre 20000 et 25000 employées domestiques éthiopiennes, dont un grand nombre aurait été trafiqué et serait victime d'esclavage domestique. L'Organisation américaine Human Rights Watch (HRW) a publié un rapport dénonçant l'accueil réservé aux travailleurs migrants, et aux femmes en particulier, en Arabie Saoudite. Y sont décrites leurs conditions de travail, l'exploitation, les violences et la défaillance de la justice. En Europe, le phénomène est peu à peu dénoncé par un nombre croissant d'ONG, telles que LEFÖ (Lateinamerikanische Emigrierte Frauen Österreich – Femmes d'Amérique latine émigrées en Autriche) à Vienne, Ban-Ying à Berlin, FIZ (Fraueninformationszentrum in Zurich) à Zurich, Antislavery et Kalayaan à Londres, Proyect Esperanza à Madrid, Pagasa à Bruxelles, APAV (Associação Portuguesa de Apoio à Vitima – Association portugaise d'aide aux victimes) à Lisbonne. La presse américaine relate régulièrement des procès et des histoires de jeunes femmes exploitées aux domiciles de particuliers. A Washington DC, il existe comme en France une association spécialisée dans l'assistance aux victimes d'exploitation domestique : Break the Chain Campaign.

Les enfants domestiques *

Dans le monde entier, le travail domestique des enfants ne cesse de s'amplifier. Ils sont employés comme nounous, servantes, cuisinières, femmes de ménage ou à des travaux de jardinage et sont, d'une manière générale, des aides domestiques. En fait, il ressort de la littérature et des études existantes que l'emploi d'enfants en tant que domestiques est l'une des formes de travail les plus répandues et les plus ancrées dans la tradition. Les filles de moins de seize ans qui travaillent sont nettement plus nombreuses dans le service domestique que dans tout autre type d'activité.

* Textes extraits du livre de Georgina Vaz Cabral: «la Traite des êtres humains – réalités de l'esclavage contemporain», éd. La Découverte, nov. 2006, 260 pp., 19€ en librairie.

LES ESCLAVAGES

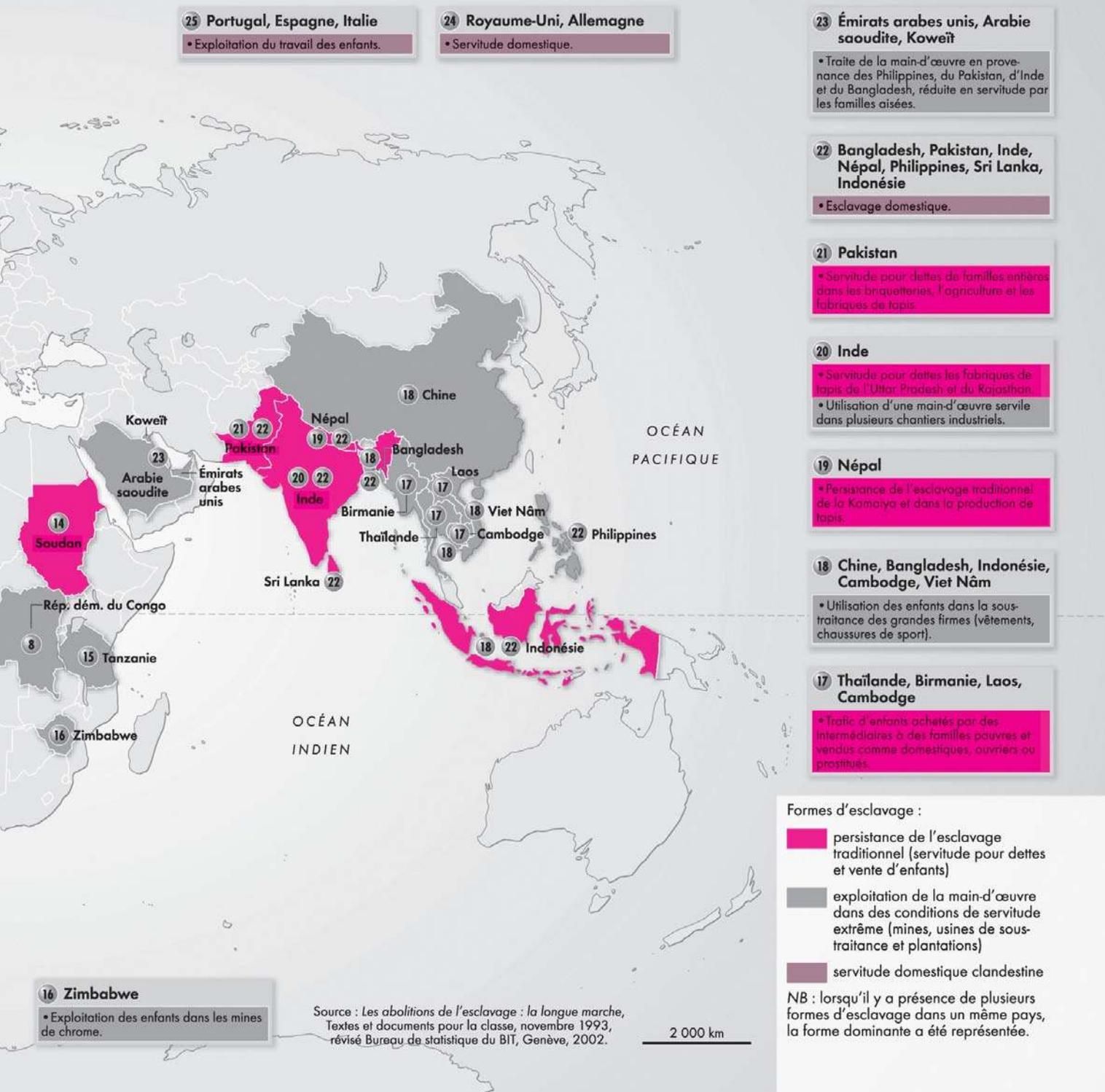


Atlas des esclavages. - Deux historiens et un cartographe ont décidé de traduire en cartes et graphiques tout ce que l'on sait des traites et de l'esclavage depuis l'Égypte et la Grèce anciennes jusqu'aux plus récents rapports de l'ONU. Cela sous une forme maniable (80 pages), et dans la plus grande rigueur scientifique et pédagogique. A part les terribles « Codes noirs » reproduits en annexe, tous les textes sont très courts. Mais il faut prendre du temps pour réaliser le sens, l'intensité et la violence des informations produites page par page.

Une forte proportion de l'ouvrage est consacrée aux traites transatlantiques, aux sociétés qui en sont issues, aux révoltes des victimes et aux luttes des abolitionnistes. Mais l'on y rend compte aussi d'autres époques (l'Amérique pré-colombienne, les États africains anciens, par exemple) et d'autres tragédies (les siècles de la traite orientale).

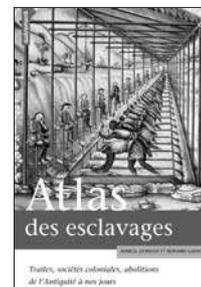
C'est ainsi qu'un schéma décrit la révolte de Spartacus dans la Rome antique, en précisant l'emplacement des principaux camps et des grandes batailles, à travers toute la future péninsule italienne. L'ampleur étonne, alors qu'il s'agit d'une épopée très popularisée par le livre et le cinéma.

CONTEMPORAINS



Ce n'est pas le cas de l'insurrection des Zendj, qui sort enfin de l'ombre grâce à un graphique. Il y a douze siècles, ces esclaves africains ont conquis l'Irak, de Bassora à Bagdad. Cet atlas est donc un formidable moyen d'étude qu'il faut s'approprier et diffuser. Nous rendons compte par ailleurs du livre de Georgina Vaz Cabral qui dénonce la traite dans ces formes actuelles. La présente carte relève en sus les survivances de l'esclavage traditionnel. N'apparaissent cependant pas certains des pays qui ont fait l'objet des enquêtes d'*Esclaves encore*. Qu'il s'agisse des Sri Lankais du Liban, des petites bonnes du Maroc, de l'esclavage traditionnel du Niger ou de l'esclavage domestique clandestin dans notre propre pays. C'est dire que la recherche et l'information sont loin d'être achevées. Et que notre journal en suivra les progrès.

Cette carte, reproduite ici en deux couleurs seulement, fait partie des 150 cartes et infographies réalisées par Fabrice Le Goff pour l'*Atlas des esclavages* de Marcel Dorigny et Bernard Gainot, éditions Autrement, novembre 2006, 80 pages, 15€.



Des associations et des journalistes agissent au Maroc dans le même sens que le CCEM. C'est le cas de notre partenaire, l'association Bayti, dirigée par Najat Mjid : elle s'oppose aux maltraitances subies par les « petites bonnes » et pilote notamment un relais pour les enfants des rues à Casablanca. De son côté, la journaliste Dounia Z. Mseffer, rédactrice au quotidien « le Matin », s'adresse aux jeunes filles européennes dont les familles sont originaires du Maroc : elle les met en garde contre un risque encouru lors de vacances au pays. Enquête :

DES VACANCES AU MAROC QUI SE TRANSFORMENT EN MARIAGE FORCÉ

Il n'existe pas d'étude exhaustive sur le sujet, simplement des histoires racontées par celles et ceux qui font remonter des réalités du terrain. Ces histoires sont celles de jeunes filles d'origine marocaine vivant en Europe victimes de mariages forcés. Au Maroc, en dépit de la réforme de la Moudouwana, cette pratique reste très courante dans plusieurs régions, surtout pendant la période estivale. Et pour de nombreuses jeunes filles, les vacances au pays se transforment souvent en cauchemar.

« En un jour, j'ai été projetée un siècle en arrière dans un pays que je connaissais à peine et mariée contre mon gré à un homme plus âgé que moi », dit Lamia.

Elle avait vingt ans quand ses parents ont décidé de la marier à un homme qu'elle n'avait jamais vu et dont elle serait la troisième épouse. Le cas de Lamia est loin d'être isolé. Plusieurs jeunes filles se retrouvent dans des situations similaires et sans aucun recours.

Pour éviter qu'elles ne s'enfuient, les parents s'arrangent généralement pour leur retirer tous leurs papiers et préparent tout à l'avance, ne laissant ainsi aucune alternative aux filles : « Lors de notre voyage annuel au Maroc, nous avons assisté, ma sœur et moi, à des préparatifs. Lorsque j'ai demandé à ma cousine : qui se marie ? Elle m'a répondu : toi et ta sœur. Tout le monde était au courant sauf nous. C'est alors que mon père nous a annoncé la nouvelle. J'ai supplié ma mère d'empêcher ce mariage. Elle est restée indifférente et m'a juste dit : tant qu'il ne boit pas et qu'il ne fume pas, c'est bien, et l'amour dans de toutes les façons ça ne compte pas et ça n'existe pas », témoigne H, 22 ans.

La peur d'oublier leurs origines. Au nom de la tradition, de la culture et de la religion, les parents pensent agir pour le bien de leurs filles. La crainte qu'elles aient de mauvaises fréquentations ou qu'elles soient influencées par le mode de vie occidental les pousse à les marier.

« Ils ont peur des libertés que connaissent les jeunes à l'étranger. Ils craignent que leurs enfants

oublient leurs origines et leurs traditions, explique Bouchra Abdou, membre du bureau national de la Ligue démocratique pour les droits des femmes. La plupart des parents ont eux aussi été mariés sans s'être jamais vus. Ils ne font que reproduire le schéma traditionnel ». Abandonnées dans un pays dont elles ignorent souvent la langue, les coutumes et le mode de vie, privées de leurs droits les plus fondamentaux, ces jeunes filles se retrouvent, du jour au lendemain, prisonnières d'un mari et d'une tradition ancestrale.

« C'est sous les coups que j'ai signé les papiers du mariage, sans savoir ce que signifiaient ces documents. Après, j'ai été violée, maltraitée et menacée du pire au cas où je songerais à m'enfuir », dit F. 23 ans.

Cependant elles ne restent pas toutes au Maroc. Certaines après leur mariage retournent en France en compagnie de leur conjoint après la régularisation de leurs papiers.

C'est le cas de Leïla mariée de force à vingt ans à un homme de quinze ans son aîné : « Je ne l'avais jamais vu. Le mariage a été réglé au Maroc et quelques mois après, nous étions officiellement mariés en France. J'ai supplié mes parents jusqu'à la dernière minute. En vain ! J'ai fini par dire oui d'une voix qui n'était pas la mienne, signé un papier que je ne voyais même pas, tant mes yeux étaient brouillés de larmes. Quand j'ai fait venir mon mari en France, ma belle-mère est venue vivre avec nous. Mon mari ne travaillait pas et c'était à moi de subvenir à tous leurs besoins. »

Jusqu'à présent, les autorités marocaines se sont très peu soucies de ce problème. Sujet tabou pour la société, il s'agit souvent d'affaires de famille et personne ne cherche à s'en mêler. Praticué au nom de l'islam, le mariage forcé est admis et toléré. Toute la famille approuve cette pratique et l'encourage.

Parfois, ce sont même les tantes ou les oncles au Maroc qui se chargent de trouver le mari idéal, qui organisent le mariage... Certaines filles arrivent parfois à s'en sortir et évitent ce drame : « Quand

j'ai appris la nouvelle une fois au Maroc, je me suis enfuie chez une amie et j'ai réussi à prendre contact avec une assistante sociale en France et ensuite avec le consulat qui m'a aidée à repartir », raconte Fatine.

Mais des cas comme celui-la restent rares. Aujourd'hui, le nouveau Code de la famille donne plus de droits aux femmes et protège les jeunes filles contre le mariage forcé.

Comment s'en sortir ? N'ayant plus besoin de « wilaya », et devant avoir l'autorisation du juge de la famille pour se marier, elles peuvent exprimer leur refus. Cependant, les associations féminines sont conscientes que l'application de cette loi n'est effective que s'il y a un véritable contrôle de la part de l'Etat et de la justice et une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale.

La corruption, la méconnaissance de la loi, les mentalités rétrogrades de certains magistrats... sont autant de facteurs qui peuvent entraver la mise en application du Code. « Légalement, la jeune fille peut exprimer son refus au juge, juridiquement, elle est protégée, mais dans les faits c'est une autre histoire ! S'opposer aux parents n'est pas facile pour elles. Leur seul recours est de demander le divorce », explique Bouchra Abdou.

Pour éviter que cela n'arrive à d'autres, plusieurs associations dans les pays d'accueil luttent contre le mariage forcé et essayent au maximum de sensibiliser les jeunes filles en leur conseillant de toujours garder une copie de leurs papiers d'identité, de confier le numéro de passeport à des amis restés à l'étranger et d'avertir une assistante sociale au cas où elles auraient des doutes sur leur voyage au Maroc.

« J'ai déjà réussi à éviter de me marier une fois, mais je sais que la prochaine fois j'y passerais à coup sûr. Maintenant je prends mes précautions et j'essaie de me protéger du mieux que je peux », conclut K.

La prévention des mariages forcés

En France, 70 000 personnes sont mariées de force chaque année, selon le Haut Conseil à l'Intégration. Ce sont essentiellement des femmes. La majorité de celles qui tentent d'échapper à la pression familiale font une tentative de suicide.

Zoom sur la permanence parisienne de NPNS

Le «pôle accueil victimes» de l'association Ni Putes Ni Soumises offre aide et conseils : hébergement d'urgence, soutien psychologique, explications des juristes pour mettre en œuvre les procédures en annulation de mariage ou en divorce.

Voici le témoignage de deux animatrices recueillis par le journal «Pote à pote» :

Sous couvert d'un départ en vacances, notamment au Maghreb et en Afrique noire, de nombreuses jeunes filles, une fois arrivée dans le pays d'origine de leur famille, sont mariées contre leur gré. Elles sont majoritairement âgées de 18 à 25 ans et sont donc rarement autonomes financièrement. Malgré l'intégration, elles subissent toujours le poids des traditions familiales, culturelles et religieuses. Cela se ressent notamment lorsqu'elles tombent amoureuses d'un jeune garçon n'ayant pas les mêmes origines qu'elles. Cela provoque alors un retour fulgurant des traditions qui peut se traduire par l'organisation d'un mariage. Le fait de refuser peut provoquer des violences, souvent des frères ou du père de la victime et signifier un éloignement inévitable de leur famille. Ces conséquences graves sont un frein à la dénonciation de leur situation.

NPNS - Ni Putes Ni Soumises - 01 53 46 63 00 - www.niputesnisoumises.com

Quelques autres associations

ASFAD - Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates - 01 53 79 18 73

ELELE («main dans la main») - Migrations et cultures en Turquie - 01 43 57 76 28

GAMS - Groupe femmes pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles - 01 48 43 10 87

AFEF - Association Fatoumata pour l'Emancipation des Femmes - 01 43 41 40 57

MFPP - Mouvement Français pour le Planning Familial - 01 42 60 93 20

PETITES BONNES OU FILLES DES RUES

Au Maroc, l'esclavage domestique est la part sombre d'une tradition, celle des «petites bonnes».

Les «petites bonnes» sont des filles placées dès la petite enfance par leurs parents, dans des familles où elles sont bonnes à tout faire. Souvent battues, elles vivent dans des conditions précaires, ne voyant leurs parents qu'une fois par mois ou tous les deux mois (le jour où celui-ci vient chercher la paie souvent ridicule et dont la petite fille ne jouit nullement).

Quand la révolte gagne les plus excédées, elles descendent dans la rue où d'autres les ont déjà précédées et leurs servent de tutrice-proxénète, qui va les loger et les initier aux joies nocturnes : alcool, cigarettes, maquillage, nouveau look vestimentaire, le rêve !

Les filles installées dans la prostitution mentent sur leur âge : les veilles, l'alcool, les anxiolytiques, parfois l'optalidon, le maquillage outrancier contribuent largement à les vieillir.

Le premier client est souvent amené par la tutrice. La débutante subit et souvent déclare qu'elle ne se souvient pas de ce contact : elle était effectivement saoule ou tout simplement a décidé de l'effacer de sa mémoire.

Les filles risquent à tout moment d'être raflées par la police. Quand elles ont mineures, elles

sont placées par le juge dans les centres de protection relevant du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse. Il en existe trois pour tout le Maroc, situés à Casablanca, Fès et Agadir.

L'argent gagné contribue pour beaucoup d'entre elles à aider leur famille : l'argent est remis à la mère, seule au courant de la situation de sa fille. Pour le père, les frères, et les incontournables voisins, elle travaille dans des familles ou dans une autre ville.

Un problème majeur : la grossesse. En effet, quand une fille tombe enceinte et qu'elle ne peut pas avorter (l'avortement étant passible de prison), elle vient renflouer le lot des mères célibataires, paria de la société marocaine. Ainsi marginalisée, elle devient prostituée à vie, la réinsertion socioprofessionnelle étant très difficile pour ces jeunes mères.

Le rêve de ces filles est d'accéder à la respectabilité, par le biais du mariage et d'enterrer définitivement leur ancienne vie. Certaines d'entre elles tentent de dissuader les nouvelles arrivées dans le milieu, leur expliquant que le mirage ne cache que l'enfer.

Association Bayti (Maroc) - www.bayti.net

Un rapport de HWR sur les «petites bonnes»

Publié en septembre dernier, un rapport de HRW * consacre ses 60 pages aux «petites bonnes» du Maroc : des dizaines de milliers de filles qui travaillent comme domestiques, sans protection légale, parfois dès l'âge de cinq ans, cent heures ou plus par semaine, sans temps de repos ni journée de congé, pour aussi peu que quatre dirhams marocains (23 centimes d'euros) par jour. Leurs témoignages décrivent des abus physiques et verbaux, refus d'éducation, de nourriture et de soins médicaux appropriés, et du harcèlement sexuel de la part d'employeurs ou de membres de la famille de leurs employeurs.

Jeunes et souvent illettrés, les enfants domestiques n'ont ni la capacité, ni la possibilité de chercher de l'aide pour quitter les lieux de travail où ils sont maltraités. Mis à l'écart, cachés dans des domiciles privés, la plupart ne va pas à l'école, sort rarement sauf pour des courses brèves, et n'a que des contacts peu fréquents avec leur famille.

Le droit du travail au Maroc ne règlemente pas encore le travail domestique, et les inspecteurs du travail n'ont pas autorité pour pénétrer dans des domiciles privés afin d'enquêter sur des violations de l'interdiction générale du travail des enfants de moins de quinze ans. La police, le Ministère public et les juges font rarement appliquer les clauses du Code Pénal sur les abus contre les enfants travailleurs domestiques. Quelques trop rares programmes gouvernementaux de protection de l'enfance s'occupent de retirer les enfants des pires formes du travail.

Des journalistes, des associations invitent de plus en plus la société civile à réagir activement. C'est le cas de l'association Bayti (lire ci-contre).

*** Human Rights Watch. Rapport : «A la maison, en marge de la loi : le cas des enfants domestiques maltraités au Maroc».**

En ligne sur : http://hrw.org/french/docs/2005/12/21/morocc12322_txt.htm

Toujours et encore

Un appel à la solidarité de notre réseau

La fin de l'année 2006 me donne l'occasion de revenir sur les conditions de financement de notre Association et sur nos soucis. Il est normal de se poser quelques questions. Pourquoi est-ce toujours la galère pour trouver les ressources qui nous permettent d'aider à vivre et à revivre ces femmes et ces hommes qui ont été traités de manière si injuste et souvent inhumaine ?

Il y a un contraste saisissant entre les discours sur les valeurs républicaines qu'affiche notre pays et la modestie des fonds alloués aux associations qui font plus que discourir mais donnent vie à ces valeurs «républicaines» et tout simplement humaines. Au cours de ces dernières années on a vu un Ministère nous dire tout à coup : non, nous ne finançons plus vos missions, voyez le guichet d'à côté; puis, une grande et belle collectivité territoriale promettre plusieurs fois une aide «très justifiée» et ne pas donner un sou durant deux années. Le CCEM s'est alors adressé au Président de la République, a rendu visite au Conseiller Justice du Premier Ministre qui nous a écoutés, mais il est toujours aussi difficile de faire face à l'augmentation des charges, augmentation due en partie à la dégradation des conditions d'accueil et de vie des personnes en grande difficulté.

On parle beaucoup des droits des victimes en général; les victimes de l'esclavage moderne, quant à elles, pour des années

d'exploitation dans la servitude et après des années de bataille judiciaire, peuvent, dans le meilleur des cas, percevoir une indemnisation, mais au moment où, démunies de tout, elles échappent à leur employeur, elles ne perçoivent aucune aide financière; elles sont largement à la charge du CCEM, rare association à verser une allocation hebdomadaire. Du côté de la sécurité sociale: rien; côté aide sociale: peu de choses. La générosité privée finit par se lasser. Un effort de chaque jour nous a permis, jusqu'à présent, de faire face et d'éviter la catastrophe.

Mais, disons-le, il n'est pas normal que certaines fins de mois aient été assurées par les membres du bureau de notre Comité, après le refus d'une banque de consentir une avance. Que se passerait-il s'il y avait une brusque augmentation des prises en charge? Que ferait-on s'il apparaissait souhaitable d'élargir notre champ d'action conformément à notre objet statutaire?

Nous nous sommes à nouveau attelés à la tâche d'explorer de nouvelles voies, hors secteur public, puisque celui-ci ne suit pas. Mécénat privé? Mécénat d'entreprise?

Nous relançons encore tous nos amis. Ce n'est vraiment pas le moment de nous laisser tomber. L'action du CCEM, c'est une grande cause, un peu difficile «à vendre», mais quand une victime retrouve le courage, l'action, le plaisir, bref la vie, cela justifie tous nos efforts.

Hubert Prévot

Mabelle et Olivia

Notre précédent numéro consacrait une double page au procès opposant Olivia et Mabelle à leur tortionnaire. Nous annonçons que Mimi Roucheux, condamnée à six ans de prison ferme, avait fait appel de l'arrêt. La Cour d'Assises d'Appel de Versailles (78) se réunira les 18, 19 et 20 décembre 2006, pour juger à nouveau les faits.

Edwige G.

Le 26 septembre 2006, le Tribunal de Grande Instance d'Evry (91) a condamné Antoinette Schoens et Lucienne Marphay à 8 et 6 mois de prison avec sursis et au versement de dommages et intérêts pour infraction d'emploi d'un étranger non muni d'une autorisation de travail. Ainsi, les qualifications liées à l'esclavage ont été ignorées par le Tribunal.

Perriette H.

Le 19 octobre 2006, la 9^e Chambre de la Cour d'Appel de Versailles (78) a accepté le désistement de Mme De Souza qui, se rétractait de

son appel. Le jugement l'avait condamnée à verser des dommages et intérêts à Pierrette (lire EE n°27).

Marthe S.

Le 2 novembre 2006, la 11^e Chambre du Tribunal de Grande Instance de Bobigny (93) a condamné Brigitte Kouassi à 4 mois de prison avec sursis et au versement de dommages et intérêts pour l'emploi d'un étranger non muni d'une autorisation de travail et exécution d'un travail dissimulé (art 225-13 du code pénal). L'infraction visée à l'article 225-14, prohibant la soumission d'une personne à des conditions de travail indignes, n'a pas été retenue par le Tribunal.

Agenda

Les procès concernant les affaires de Fikre, de Juliette et de Laurence, tous prévus pour novembre 2006, ont été reportés à des dates non encore précisées.

Le procès opposant Yvette et Chantal à l'ancien Premier ministre du Burundi, M. Mpozagara, a été renvoyé au 21 janvier 2007.

Abonnement - Soutien - Adhésion

Je recevrai un reçu fiscal qui me permettra de déduire 66% de mon don et/ou de ma cotisation

OUI, Je soutiens l'action du CCEM en faveur des victimes

Je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM «Esclaves encore» pour 20€

- 23 € montant hebdomadaire d'aide individuelle alloué à une victime
- 53 € coût d'un coupon mensuel de transport pour une victime
- 61 € aide individuelle et dotation alimentaire hebdomadaires d'une victime
- 100 € coût horaire du soutien social, juridique et administratif des victimes
- 150 € coût journalier du fonctionnement du CCEM
- 200 € loyer et charges hebdomadaires de l'appartement d'accueil d'urgence
- AUTRE

J'adhère au CCEM :

ADHESION SIMPLE : 50 €

ADHESION DE SOUTIEN : 75 €

Veuillez trouver ci-joint mon chèque à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM)

Nom : _____ Prénom : _____ Courriel : _____
 Adresse : _____ N° tel : _____

A renvoyer au CCEM - 31 rue des Lilas - 75019 Paris - 01 44 52 88 90

DONS AU CCEM : PENSEZ AU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE